



CONSEIL COMMUNAUTAIRE BERRY LOIRE VAUVISE

Du 13 AVRIL 2015 A GARIGNY

Présents :

M. CHARACHE Jean-Luc, Président,

Mmes : BEUTIN Michèle, FRITSCH Monique, HILT Pierrette, JAMET Christine, MARTEAU Christine, MENARD Francine, MOULINNEUF Christine, POULAIN Danièle, VASICEK Monique,

MM : CHAPELIER Bruno, CLAMOTE Patrice, DE ROLLAND DALON Jacques, DECOUOT Jacques, DELAVAUULT André, DENOUX Jean-Louis, DUPREZ Thierry, GARRAULT Alain, GAUDRY Daniel, MASSAY Gérard, MAUPLIN Jean-Claude, NACCACHE Roger, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, VIGNEL Joël, VILLETTE André

Suppléant(s) : BEUTIN Michèle (de M. DOUSSET Jean-Paul)

Excusé(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : MM : EGROT Gérard à Mme POULAIN Danièle, MARTINET Bruno à M. CLAMOTE Patrice

Excusé(s) : M. DOUSSET Jean-Paul

Absent(s) : M. DEBONO Yves

A été nommée secrétaire : M. CHAPELIER Bruno

La séance est ouverte à 18 h 15

Le compte rendu de la séance précédente est voté

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	29
------------	---	--------	---	------	----

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé

- INDEMNITE DU NOUVEAU VICE-PRESIDENT

M CHARACHE informe l'assemblée qu'à la suite de l'élection d'un nouveau vice-président, il est nécessaire de voter le taux d'indemnité de M VILLETTE. M CHARACHE propose de voter le même taux que pour les autres vices - présidents soit : Population totale : entre 3 500 et 9 999 habitants - Taux en % de l'indice 1015 : 12.37%

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	28
------------	---	--------	---	------	----

La Communauté de Communes vote à l'unanimité le taux de M VILLETTE à 12.37 %.

- COMPTE DE GESTION 2014

Le Conseil communautaire :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur

accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer; Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. NACCACHE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Jean Luc CHARACHE, Président, après s'être fait présenter le budget de 2014 et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1 . Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés Opérations de l'exercice	129 998.94	197 768.60	13 259.20	22 255.71	143 258.14	220 024.31
TOTAUX	129 998.94	197 768.60	13 259.20	22 255.71	143 258.14	220 024.31
Résultats de clôture Restes à réaliser		67 769.66	6 948.10	8 996.51	6 948.10	76 766.17
TOTAUX CUMULES	129 998.94	197 768.60	20 207.30	22 255.71	150 206.24	220 024.31
RESULTATS DEFINITIFS		67 769.66		2 048.41		69 818.07

2 . Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 . Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

- **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :**

1) FPIC :

Monsieur le Président informe les délégués que la commission budget a décidé au vu des résultats 2014 et des prévisions 2015 de récupérer 50% de la répartition du FPIC pour la Communauté de Communes.

L'assemblée vote :

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	28
------------	---	--------	---	------	----

La Communauté de Communes accepte la nouvelle répartition du FPIC à l'unanimité.

2) TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2015. Elles sont fixées comme suit pour l'année 2015 :

Taxe d'habitation :	1.26 %
Taxe foncière (bâti) :	0.94 %
Taxe foncière (non bâti) :	1.68 %
CFE :	1.63 %

- **BUDGET PRIMITIF**

M CHARACHE présente le budget primitif qui avait été transmis par mail quelques jours auparavant aux élus. M NACCACHE interroge l'assemblée sur la provision d'un emprunt alors que les résultats de la Communauté de Communes sont positifs et peuvent supporter un autofinancement.

Le Conseil Communautaire est invité à adopter le budget primitif 2015 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement: 449 205.48€

- Section d'investissement: 226 248.05€

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le budget primitif 2015 présentés ci-dessus.

- **SPANC**

Monsieur VILLETTE dresse le compte-rendu de ses rendez-vous avec les deux prestataires MD CONCEPT et PACT DU CHER. M SOUCHET, représentant du PACT, a présenté la refonte de la société et ses fonctions. Il a reconnu leurs difficultés temporaires à honorer les délais pour la réalisation des diagnostics d'assainissements individuels pour le neuf. Il s'est engagé dans un délai de deux mois à rétablir la situation. M DERMOUT a présenté la répartition calendaire des diagnostics d'assainissement individuels de l'existant. Les premières communes seront SAINT LEGER LE PETIT, BEFFES et ARGENVIERES : La réunion publique se tiendra le Mercredi 3 juin 2015 à 18h30 à St Léger le Petit pour les habitants de la commune et ceux de Beffes et se tiendra le Jeudi 04 juin 2015 à 18h30 à Argenvières pour ses habitants.

- **BANQUE ALIMENTAIRE :**

Mme JAMET annonce la démission de Mme LEROY comme régisseur suppléant de l'épicerie solidaire. Il convient donc de nommer un remplaçant. Mme JAMET propose Mme BLANCHET-CHEVALIER Chantal avec l'accord obtenu de M COLAS, trésorier de Baugy. M DENOUX prend la parole et demande à Mme JAMET pourquoi n'a-t-elle pas réuni la commission Action Sociale. Mme JAMET reconnaît ne pas y avoir pensé vu la rapidité des décisions.

L'assemblée vote :

ABSTENTION	6	CONTRE	5	POUR	17
------------	---	--------	---	------	----

Le Conseil Communautaire approuve à la majorité de nommer Mme CHEVALIER en tant que régisseur suppléant.

M CHARACHE et Mme JAMET informe l'assemblée de la nécessité de trouver un nouveau local pour l'épicerie solidaire. Un entrepôt de SANCERGUES à vendre est envisagé, celui – ci va être visité par les élus disponibles de la Commission Action Sociale et du Bureau.

- **PARTICIPATION EMPLOYEUR ET PROTECTION SOCIALE DES AGENTS :**

Les employeurs publics seront contraints en 2016 de participer à la cotisation de leurs agents en santé et prévoyance.

L'assemblée vote :

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	28
------------	---	--------	---	------	----

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- De participer à 50%, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance et de santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- De verser une participation mensuelle de 20€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Complémentaire Santé labellisée,
- De verser une participation mensuelle de 10€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée.

- **PARTICIPATION DE LA CDC AUX FRAIS DE FORMATION EMPLOYEUR ET PROTECTION SOCIALE DES AGENTS :**

Les délégués communautaires ont à l'unanimité, chargé la Communauté de communes de demander au CNFPT d'organiser la formation certiphyto-sanitaire pour les personnels des communes. Pour ce faire, la CDC a signé l'offre et donc devra régler la formation de 1 200€. N'ayant pas la compétence facturation, les délégués communautaires doivent délibérer pour que la collectivité puisse payer cette facture, et chaque commune devra délibérer en conseil municipal pour rembourser la Communauté de Communes à hauteur de 60€ par agents ayant assisté à la formation (soit 20 agents au total).

L'assemblée vote :

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	28
------------	---	--------	---	------	----

Le prochain Conseil Communautaire se tiendra le lundi 18 Mai à Groises pour une présentation par les personnels de santé et la MSA du projet de maison médicale.

Merci de votre attention, un pot de l'amitié a clôturé cette séance. La séance est levée à 20 h 15

*Compte-rendu certifié conforme par le Président de la CDC BERRY LOIRE VAUVISE pour être affiché
Le 24 Avril 2015 en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Le Président de la CDC BERRY LOIRE VAUVISE
Jean-Luc CHARACHE*